**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU TOGO**

**40 ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**(24 janvier-04 février 2022)**

**Monsieur le Président**,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République Togolaise et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’EPU.

Elle la félicite pour avoir ratifié en 2020, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et en 2021, le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme relatif à la protection des personnes âgées.

La RDC félicite le Togo pour avoir pris des mesures nécessaires contre les violences sexuelles sur les femmes et les filles et en faveur de la protection des enfants notamment par la lutte contre les pratiques préjudiciables aux enfants, tel que les mariages précoces, les mutilations ainsi que la traite des enfants ; de même en faveur de l’amélioration de leur accès à la justice, aux soins de santé ainsi qu’à l’éducation.

 A titre de recommandation, ma délégation exhorte la République sœur du Togo à « Finaliser le processus de réformes législatives entamées pour mieux intégrer les normes internationales en matière de droits de l’homme dans leurs lois nationales. »

**Monsieur le Président**,

Pour terminer, ma délégation souhaite plein succès à la délégation de la République Togolaise dans la conduite de son examen périodique universel.

Je vous remercie.